



Manifeste pour une santé accessible à tou-te-s

La santé est primordiale et l'accès aux soins un droit essentiel. Si la situation s'est améliorée sous la pression des socialistes avec l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire, le chemin est encore long pour que notre système garantisse un accès aux soins non discriminatoire et solidairement financé. Les PS romands s'entendent sur les actions suivantes :

1. Pour une caisse-maladie publique, transparente et axée sur la prévention

La chasse aux bons risques et la pseudo-concurrence à laquelle se livrent les assureurs-maladie privés n'ont que trop duré ; les premiers à en pâtir sont les personnes âgées et les personnes atteintes dans leur santé. Et ce alors que de nombreux acteurs (assureurs, cliniques privées, entreprises pharmaceutiques) voient dans la santé une source de profits plutôt qu'un bien public à préserver. Cette situation n'est plus tenable pour une assurance largement financée par les deniers publics.

L'argent des assuré-e-s doit être géré de manière transparente et bénéficier exclusivement à la santé et à la prévention. Une caisse-maladie publique, c'est garantir à tou-te-s un service de qualité identique et de proximité. Toutes les personnes travaillant dans ce secteur doivent être soumises à des critères éthiques et sociaux similaires (respect des CCT, plafonnement des salaires, participation à la formation du personnel, etc...).

Les socialistes romands soutiennent l'initiative populaire fédérale pour une **caisse-maladie publique**. D'ici la votation, ils militent pour que la LAMal oblige les cantons à légiférer sur la reconnaissance des acteurs de la santé intervenant dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire afin de respecter les conditions de travail dans le domaine de la santé et assurer la transparence sur leurs finances.

2. Pour une vraie solidarité dans le financement du système de santé

Après le logement, la santé est le 2^{ème} poste budgétaire des ménages suisses. Comme les années précédentes, les prochaines hausses de primes s'annoncent massives, menaçant le pouvoir d'achat des assuré-e-s.

Les primes d'assurance-maladie ne doivent pas dépasser 8% du budget des ménages. Afin d'atteindre cet objectif, Confédération et cantons doivent renforcer la politique des subsides aux assuré-e-s.

Le PS propose une **politique sociale des subsides** qui permette de réduire la charge de l'assurance-maladie pour les ménages. Pour la financer, une contribution spécifique est prélevée sur les dividendes.

3. Pour une protection de tou-te-s les salarié-e-s face au risque maladie

Entre 20 et 30% des salarié-e-s travaillent pour des employeurs qui ne les assurent pas ou peu en cas de maladie au-delà de « l'échelle bernoise ». Les personnes qui ne sont pas au bénéfice de telles prestations échouent à l'aide sociale et peuvent se retrouver rapidement dans une situation précaire en cas de maladie de longue durée. Il est donc nécessaire d'avoir une couverture perte de gain plus étendue et ce, dès le premier jour de maladie.

Le PS propose de modifier le Code des obligations pour introduire une **assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie** offrant une large couverture valable pour tou-te-s les salarié-e-s, dès la fin de leur temps d'essai. Les cantons mettent en place un dispositif pour la couverture des personnes au chômage et des indépendant-e-s.

4. Pour une amélioration du catalogue des prestations de la LAMal

Parmi d'autres reculs, le conseiller fédéral Burkhalter n'a rien trouvé de mieux que supprimer le remboursement partiel des lunettes. Une décision dont les conséquences sont graves, notamment pour les parents d'enfants de condition modeste.

Les socialistes romands veulent le maintien d'un large catalogue de prestations et s'opposent à tous les démantèlements. Il s'agit – au contraire - de renforcer la solidarité.

Les PS romands demandent la **réintroduction de la prise en charge des lunettes** dans le catalogue de prestations et l'introduction, dans la LAMal, du **remboursement des frais dentaires pour tous les enfants** de moins de 18 ans qui se sont soumis aux consultations dentaires scolaires annuelles.

5. Pour garantir la santé au travail

Les atteintes à la santé sont nombreuses dans un marché du travail devenu de plus en plus exigeant. Lorsque ces salarié-e-s en sont exclu-e-s, les collectivités publiques sont les seules à payer la facture d'une politique du personnel peu respectueuse ; et les salarié-e-s en paient le coup humain. Le développement des maladies psychiques vient aujourd'hui aggraver la situation ; cela impose une réaction des collectivités publiques.

Le PS propose un **programme romand de santé au travail** pour juguler le développement des maladies psychiques liées au travail en développant le travail de l'IURST et en assurant des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

6. Pour le développement des réseaux de soins sur tout le territoire

On constate aujourd'hui un manque de médecins généralistes dans certaines régions et une offre pléthorique de spécialistes dans d'autres. Globalement, l'ensemble du secteur de la santé est frappé par une importante pénurie de personnel.

Une planification globale des prestataires de soins est nécessaire. Elle passe par des réseaux de soins intégrés, indépendants des assureurs et sans charge globale supplémentaire pour les patient-e-s qui ne les rejoignent pas. Ces réseaux permettent aux professionnel-le-s de la santé d'améliorer la prise en charge des patient-e-s, en assurant un suivi optimal de leur traitement, en organisant leur collaboration et en prenant en charge des traitements efficaces que l'assurance-maladie obligatoire ne couvre pas actuellement. Il convient d'assurer la durabilité des carrières et l'attractivité des métiers de la santé. Cela passe par un accès à la formation sans numerus clausus, des métiers bien positionnés et valorisés au sein des équipes et des conditions de travail contemporaines avec des salaires décents.

Le PS soutient l'initiative pour la **médecine de famille** et le développement des formations de généralistes. Pour assurer l'attractivité des métiers de la santé, la conciliation entre vie familiale et professionnelle, notamment, doit être favorisée.

7. Pour une prise en charge adaptée des personnes âgées

Pour accompagner le vieillissement de la population, il faut développer une large palette de prestations qui vont des soins à domicile à l'EMS, sans les opposer entre elles et visant au maintien de l'autonomie. Il faut donc développer les foyers de jour, les unités d'accueil temporaire, l'habitat avec plus ou moins d'encadrement, le soutien aux proches aidants ainsi que toute structure pouvant être développée notamment par les EMS pour en faire de véritables lieux de vie.

Les PS romands contribuent au développement de toutes les mesures favorisant l'autonomie et un accompagnement convivial des personnes âgées en garantissant des **services de relève pour les proches aidants**.